

RÈGLEMENT

PARCOURS DE PÊCHE À LA MOUCHE



PRÉSERVER LE POISSON



RESPECTER LA NATURE



PARTAGER UNE PASSION

Ce règlement existe pour accompagner notre passion commune et préserver l'esprit de la pêche à la mouche.

Il ne doit pas être perçu comme une suite d'interdictions, mais comme un véritable code éthique. Tout pêcheur à la mouche respectueux de l'esprit de cette discipline s'y conformera naturellement. Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun afin d'éviter toute intervention inutile.

RÈGLES GÉNÉRALES

*Respecter l'environnement et la quiétude du site.
Le parcours n'est réservé qu'aux pêcheurs à la mouche.*

Pour des raisons de sécurité les promeneurs non enregistrés sont interdits sur l'ensemble des zones de pêche, et tout particulièrement autour des étangs et des lacs. Un espace est libre au niveau du lodge.

Les piques niques sont uniquement possibles au niveau du lodge sur les tables prévues à cet effet, veuillez à ramasser vos déchets et à nettoyer derrière vous.

Nos amis les chiens ne doivent pas déranger les autres pêcheurs et rentrer dans l'eau.

Les chaussures et les bottes avec de la boue ne sont pas possible dans le lodge.

Vider le poisson à l'emplacement prévu et il sera peser avant devant le gérant, merci de récupérer toutes les entrailles.

RÈGLES DE PÊCHE

- Seule la pêche à la mouche fouettée artificielle est autorisée. La pêche en dandinette est interdite.
- Le pêcheur peut disposer de plusieurs cannes mais ne doit pas en avoir qu'une seule en action de pêche et la tenir à la main.
- La pêche se pratique depuis la berge sans entrer dans l'eau.
- Il n'est pas possible de pêcher avec un sac à dos ou une musette
- Les mouches artificielles doivent être montées sur un hameçon simple sans ardillon ou ardillon totalement écrasé.
- Est strictement interdit sur l'ensemble du parcours, l'usage de train de 3 mouches, des vers et autres appâts naturels.
- L'amorçage, l'usage d'appâts naturels et de substances attractives (attractants) sont interdits.
- L'usage d'une épuisette à mailles fines et manche long est obligatoire.
- Les poissons devront être remis à l'eau à l'épuisette, avec le plus grand soin.
- Il est interdit de remettre à l'eau tout poisson abîmé, celui ci devra être tué et déposé au lodge.
- Les prises conservées doivent être immédiatement tuées proprement à l'aide d'un assommoir, et déposées rapidement au réfrigérateur du lodge prévu à cet effet avec sac plastique et étiquette nominative.
- Les prises non conservées doivent être immédiatement remises à l'eau avec le plus grand respect.
- Bien se mouiller les mains avant de manipuler le poisson.
- Le remettre le plus vite possible à l'eau à l'aide de votre épuisette.
- En fin de pêche, le pêcheur doit informer le gérant des prises conservées pour une bonne gestion du parcours.
- Les prise sont personnelles, en aucun cas le pêcheur ne peut donner sa/ses prises à un autre.

Partager votre passion

